



## COMMUNIQUÉ

---

# Bureau

Jeudi 11 juin 2026

En sa réunion de ce jour, le Bureau a examiné des points pour lesquels il a pris les décisions suivantes :

### Statut des parlementaires

Le Bureau a pris les mesures utiles pour la mise en œuvre de la loi du 19 décembre 2025 exécutant une politique renforcée de retour au travail en cas d'incapacité de travail, de l'arrêté royal du 17 décembre 2025 modifiant le code du bien-être au travail en ce qui concerne la réintégration des travailleurs en incapacité de travail et la prévention des absences de longue durée et de la loi du 18 mai 2026 portant des dispositions diverses relatives au travail.

### Marchés publics

Le Bureau a décidé d'attribuer le marché de services relatif à la diffusion en direct des séances de questions, des débats et de la Cérémonie officielle des Fêtes de Wallonie du Parlement de Wallonie au Réseau des Médias de proximité, sis à 5101 Erpent.

*(Décision du Bureau du 28 mai 2026)*

Le Bureau a décidé d'attribuer l'accord-cadre relatif à des services de traiteurs et réceptions pour les événements du Parlement de Wallonie (26-006) aux sociétés suivantes : - Grains de Folie, sise rue de la Croix Limont, 11 à 5590 Ciney ; - Traiteur Christophe Charlet, sise rue des Alouettes, 6 à 1360 Perwez ; - Epikur (Fine Food Service), sise Saule Marie, 8 à 4570 Marchin.

*(Décision du Bureau du 28 mai 2026)*

Le Bureau a décidé de passer un marché de services par procédure négociée directe avec publication préalable ayant pour objet la désignation d'un prestataire de services assurant une procédure de reclassement professionnel.

### Organisation

Le Bureau du Parlement a décidé d'organiser l'opération « Talents wallons » le mercredi 31 mars 2027, à l'issue de la séance plénière.